

Cadre réservé à la MUTUELLE

Intermédiaire : _____
 Cabinet : _____
 Adresse/Téléphone : _____

 N°ORIAS : _____
 RCS : _____
 Conseiller : _____



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Bulletin d'adhésion

CONTRAT PROXIME SANTÉ ACS

Exclusivement réservé aux bénéficiaires de l'ACS



Le présent contrat est un contrat collectif à adhésion facultative assuré par l'Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle (UNMI), Union de Mutuelles régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 718 207, souscrit par la Mutuelle au bénéfice de ses membres admissibles à l'Aide à l'acquisition à la Complémentaire Santé (ACS).

Il a pour objet la mise en place d'une couverture complémentaire santé éligible à l'ACS (issu de la sélection prévue à l'article L 863-6 du code de la Sécurité sociale) au profit du membre de la Mutuelle admissible à l'ACS qui adhère audit contrat par le biais du présent bulletin d'adhésion.

Le contenu du présent contrat et les garanties proposées sont donc conformes au décret n°2014-1374 du 18 novembre 2014 relatif aux contrats d'assurance complémentaire de santé susceptibles de bénéficier de l'aide mentionné à l'article L. 863-1 du Code de la sécurité sociale.

- Première adhésion en tant que membre de la Mutuelle.
 Maintien de mon adhésion en tant que membre de la Mutuelle. Indiquer le numéro de contrat actuel : _____
 Adhésion réalisée dans le cadre d'un système de commercialisation à distance.
 Si oui merci de préciser en page 2 si vous demandez l'exécution immédiate de la garantie.

Personnes à couvrir**Adhérent(e)**

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____ Portable : _____ Email : _____
 Situation de famille : Célibataire Marié(e) Concubin(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve)
 Régime Obligatoire : Général Étudiant Alsace-Moselle Autres _____
 Profession : _____ CSP : _____

Conjoint(e)/Concubin(e)

Nom : _____ Prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Profession : _____ CSP : _____

Enfant(s) à charge

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____
 Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ N° de Sécurité Sociale : _____

En cas d'enfant supplémentaire, merci de reporter les informations ci-dessus sur papier libre.

Mandataire (à compléter pour les personnes sous mesure de protection)

Type de mandataire : Organisme de tutelle Mandataire privé Mandataire familial
 Dénomination sociale : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Service : _____ Téléphone : _____ Email : _____

Mesure de protection

Sauvegarde de justice Curatelle simple Curatelle renforcée Tutelle Autre : _____
Mesure de protection prononcée : _____ Pour une durée de : _____

Formule Proxime Santé

Proxime Santé Essentiel Proxime Santé Plus Proxime Santé Confort Date d'effet souhaitée : _____

Cotisation annuelle

Faites votre simulation en fonction du barème indiqué dans la notice d'information.

	moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
Cotisation unitaire annuelle par bénéficiaire	€	€	€	€
Réduction ACS par bénéficiaire	€	€	€	€
Net à payer par bénéficiaire	€	€	€	€
Nombre de bénéficiaire(s) payant(s)	€	€	€	€
Cotisation totale à payer par an	€ TTC <i>À compter du troisième enfant la cotisation est gratuite (sauf précisions prévues dans la notice d'information).</i>			

Paielement des cotisations

La cotisation est payable mensuellement au terme à échoir (d'avance) dans les 5 jours suivant l'échéance par :

- Virement bancaire :** Mois Trimestre Semestre Année
- Prélèvement SEPA sur mon compte bancaire :** Mois Trimestre Semestre Année
(veuillez compléter le mandat de prélèvement SEPA joint complété et signé)
- Paielement par chèque :** Trimestre Semestre Année

En cas de vente hors établissement, le premier règlement ne pourra se faire qu'à l'expiration d'un délai de 14 jours (sauf demande d'exécution immédiate de la garantie formulée expressément sur le présent bulletin d'adhésion).

Prestations

Je souhaite que mes prestations soient virées :

- Sur le même compte que celui indiqué pour le prélèvement de mes cotisations
- Sur un compte différent du compte utilisé pour le prélèvement des cotisations (merci de joindre le relevé d'identité bancaire correspondant)

IMPORTANT : Pour les ayants droit de plus de 16 ans sauf refus exprès de leur part, le virement des prestations s'effectue sur un compte différent. Dans ce cas nous vous remercions de joindre le RIB du ou des ayants droits concerné(s).

Assureur



Les garanties sont assurées par l'UNMI, Union de Mutuelles régie par les dispositions du Livre II du Code la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 718 207, dont le siège social est situé 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS.

Mutuelle gestionnaire



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Le contrat PROXIME SANTE est distribué par la mutuelle Miltis, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n°417 934 817).
Siège social : 25, Cours Albert Thomas – 69003 LYON

Métropole : la gestion du contrat est confiée à Alptis Assurance - 25, Cours Albert Thomas 69003 LYON - Téléphone : 04 72 36 16 20

Centre de gestion en Martinique : Miltis - 9, Rue Pierre Lyaudet - Entrée rue Saint-Eloi - Cité Artisanale de Dillon 97200 FORT DE FRANCE - Téléphone : 05 96 75 71 75

Documents à fournir dans le cadre de la présente adhésion

Pour que votre adhésion puisse prendre effet, vous devez impérativement nous envoyer les trois premiers volets du bulletin d'adhésion dûment complétés, datés et signés, accompagnés des justificatifs suivants :

- l'attestation de droits à l'ACS délivrée par la Caisse d'Assurance Maladie obligatoire,
- la photocopie de l'attestation papier d'assuré social qui accompagne la carte Vitale de l'adhérent,
- la photocopie d'une pièce d'identité
- la photocopie de l'attestation papier d'assuré social qui accompagne la carte Vitale pour les Ayants droit lorsqu'ils sont eux-mêmes assurés sociaux,
- un relevé d'identité bancaire, avec un mandat SEPA
- si l'adhérent est sous mesure de protection, la photocopie de l'ordonnance du jugement.

Où renvoyer votre bulletin d'adhésion :

- Si vous résidez en métropole : Alptis Assurance – Service Souscription – 25, Cours Albert Thomas – 69445 Lyon Cedex
- Si vous résidez dans les DOM : Miltis – 9, Rue Pierre Lyaudet – entrée rue Saint-Eloi Cité Artisanale de Dillon – 97200 Fort de France

Documents à conserver : un exemplaire complet du présent bulletin d'adhésion, les statuts, la notice d'information concernant les garanties et les informations précontractuelles.

Information précontractuelle concernant vos droits de rétractation et de dénonciation

Rétractation en cas de vente hors établissement (démarchage à domicile)

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat (article L 121-21, 1° du Code de la consommation). Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie, courrier électronique ou via le bordereau de rétractation fourni) aux coordonnées suivantes :

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effet de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer à bénéficier de la prestation pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Renonciation en cas de vente à distance (vente sur internet)

Vous disposez d'un droit de renonciation dans le cadre d'une vente à distance.

Selon les dispositions de l'article L 221-18 du Code de la mutualité :

« II. - 1° Toute personne physique ayant adhéré, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, à un règlement à distance, dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour y renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités. Ce délai commence à courir :

- a) Soit à compter du jour où l'adhésion a pris effet ;
- b) Soit à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions d'adhésion et les informations, conformément à l'article L. 121-28 du code de la consommation, si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a ;

2° Toutefois, en ce qui concerne les opérations mentionnées au b du 1° du I de l'article L. 111-1, le délai précité est porté à 30 jours calendaires révolus. Ce délai commence à courir :

- a) Soit à compter du jour où l'intéressé est informé que l'adhésion a pris effet ;
- b) Soit à compter du jour où l'intéressé reçoit les conditions d'adhésion et les informations, conformément à l'article L. 121-28 du code de la consommation si cette dernière date est postérieure à celle mentionnée au a.

Si vous souhaitez renoncer à votre adhésion, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie, courrier électronique) aux coordonnées suivantes :

« Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____
demeurant (adresse complète) : _____

déclare renoncer à mon adhésion au contrat «PROXIME SANTÉ» pour la (ou les) garantie(s) à laquelle (auxquelles) j'ai adhéré le _____ (préciser la date) et demande le remboursement de l'intégralité des sommes que j'ai versées au titre de ma cotisation, sous déduction des prestations éventuellement versées par l'UNION.»
(Date et Signature).

En cas de demande expresse avant l'expiration du délai de renonciation de la prise d'effet de la garantie, nous vous informons qu'il vous sera demandé en contrepartie une cotisation correspondant au premier mois de cotisation.

BORDEREAU DE RÉTRACTATION DANS LE CADRE D'UNE VENTE HORS ÉTABLISSEMENT (DÉMARCHAGE À DOMICILE)

1. Compléter, dater et signer le bordereau.
 2. L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse de la mutuelle ci-dessous.
 3. L'expédier au plus tard le 14^e jour calendaire à partir de la date de souscription.
- Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

Je souhaite me rétracter de mon adhésion au contrat PROXIME SANTÉ :

N° d'adhérent : _____ Date de souscription _____

Nom et prénom de l'adhérent _____

Adresse de l'adhérent : _____ Code postal : _____ Ville : _____

J'autorise la Mutuelle gestionnaire à rembourser la cotisation selon un mode de paiement différent le cas échéant : OUI NON

Date : _____ Signature de l'adhérent :